

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

DIRECTION DE CABINET

**SECRETARIAT PERMANENT DU PROCESSUS
DE KIMBERLEY**

N° **062** /19/MMG/DIRCAB/SPPK

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

COMPTE RENDU DE LA SESSION PLENIERE DU PROCESSUS DE KIMBERLEY NEW DELHI (INDE) DU 18 AU 22 NOVEMBRE 2019

La seizième (16) Session annuelle du Processus de Kimberley sous la présidence de la République de l'Inde s'est tenue du 18 au 22 novembre 2019 à l'Hôtel Pullman à New Delhi, République de l'Inde.

La République Centrafricaine était représentée par une délégation conduite par Son Excellence le Ministre des Mines et de la Géologie. Cette délégation était composée du Conseiller Spécial à la Présidence de la République en matière du PK, de trois Cadres du Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley.

Cette plénière a connu la participation des Ministres et des Représentants des quatre-vingt-deux (82) Etats membres, dont un représentant pour les 28 États membres de l'Union européenne, ainsi que l'industrie du diamant et la société civile.

OBJECTIF

La Session plénière de cette année veille à ce que le processus de Kimberley réponde aux défis en constante évolution par l'adoption des décisions administratives importantes pour son fonctionnement et régissant le fonctionnement du Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture est présidée par Son Excellence Dr Anup Wadhawan Ministre du Commerce et de l'Industrie de l'Inde.

Des allocutions ont été successivement prononcées par le Président du Conseil Mondial du diamant et le Coordonnateur de la Coalition de la Société Civile.

PROGRAMME DE LA REUNION

Les travaux de la session se sont déroulés en plénières, Groupes de travailles, et Comités de réflexion avec la participation des spécialistes et invités dans des présentations et débats.

LES GRANDES RESOLUTIONS DE LA PLENIERE

La plénière a salué le travail louable accompli par les groupes de travail et les comités en 2019 pour veiller à ce que le Processus de Kimberley réponde aux défis en constante évolution et a pris acte de l'adoption des Décisions Administratives (DA) suivantes:

- DA sur l'admission du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans le système de certification du Processus de Kimberley,
- DA sur le système d'examen par les pairs,
- DA sur les lignes directrices pour le rapprochement des données statistiques du PK avec les partenaires commerciaux,
- DA sur la soumission des données de production par type d'exploitation minière à grande échelle et d'exploitation minière artisanale à petite échelle (LSM / ASM)

1. Présidence et vice-présidence du processus de Kimberley en 2019

Les participants et observateurs ont remercié l'Inde pour son leadership qui est arrivée à terme et se réjouissent de pouvoir travailler sous la présidence de la Fédération de la Russie et la Vice-présidence du Botswana en 2020.

2. Coopérations sous régionales

La plénière a salué les efforts déployés pour faire progresser la coopération régionale en Afrique centrale, en tirant parti des réussites de l'Union du fleuve Mano et des enseignements tirés du Forum de l'exploitation artisanale des diamants.

L'initiative d'une approche régionale en Afrique Centrale permettra la mise en œuvre des modalités similaires du commerce de diamants bruts dans les pays de la sous-région afin de réduire la fraude et la contrebande transfrontalières.

3. LA SITUATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Groupe de Travail sur le Suivi (WGM) a adopté des modifications provisoires (pour une période d'un an) au cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts de la République centrafricaine et au mandat de l'Équipe de surveillance pour la République centrafricaine, dans le but d'accroître les exportations légales et de maintenir les mesures de sauvegarder des diamants de conflit d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement légitime.

La République centrafricaine est autorisée à valider systématiquement ses exportations des zones conformes sans autorisation préalable du PK. La RCA a l'obligation d'envoyer mensuellement toutes les documentations des exportations du diamant au PK et une évaluation trimestrielle de la documentation sera faite par le PK.

La plénière a pris acte des intentions de la République Centrafricaine pour une mission d'examen au bout de six mois.

La plénière a pris note avec satisfaction des travaux entrepris par le projet DPAM (Droit de Propriété de l'Artisanat Minier) du gouvernement des États-Unis en République centrafricaine et par le programme de renforcement de la gouvernance de l'Union Européenne dans les secteurs de l'exploitation artisanale des diamants et de l'or en République Centrafricaine (GODICA). , pour aider ce pays à se mettre en conformité avec les exigences minimales du système de certification du processus de Kimberley. La plénière a également encouragé le projet DPAM à étendre ses activités aux pays voisins de la RCA touchés par la situation qui prévalait en RCA, à l'instar des actions pertinentes du Plan d'action pour la coopération régionale en Afrique Centrale;

La plénière a salué le soutien et l'évaluation continus du Groupe de travail sur les statistiques (WGS) sur les exportations proposées par la République centrafricaine (RCA), conformément au DA sur la reprise des exportations de diamants bruts de la RCA et son cadre opérationnel.

L'admission de l'Union Européenne dans l'Equipe de Suivre de la République Centrafricaine conformément à la section II (d) iv du Cadre Opérationnel de la reprise des exportations et de la Fédération de la Russie comme observateur.

a. Des zones conformes au Processus de Kimberley

L'Equipe de Suivre de la RCA a marqué son accord de valider encore d'autres villes de l'ouest après soumission des dossiers conformément au Cadre Opérationnel pour la reprise des exportations.

b. Rencontre bilatérales et assistance technique

En marge de cette Session, plusieurs rencontres bilatérales ont eu lieu avec l'Afrique du Sud, le Botswana, la RDC, l'Union Européenne, les États-Unis d'Amérique et la Coalition de la Société Civile.

Ces rencontres ont pour but de mettre ces partenaires au parfum des attentes de la RCA, d'établir des conventions de coopération et de définir les différentes formes d'assistance nécessaires à la RCA pour sa sortie de crise.

CONCLUSION

L'autorisation provisoire d'exportation systématique accordée à la République centrafricaine est un moyen de réduction de la fraude et d'augmentation des recettes de l'Etat ; mais ce moyen sera encore plus efficace avec l'extension des zones conformes au PK.

Le Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley apprécie les efforts que le Gouvernement ne cesse de déployer pour la participation de notre Pays à toutes les sessions du PK et remercie le Ministre des Mines et de la Géologie pour sa disponibilité à nous soutenir dans cette lourde tâche.

Les autorités de la RCA sont invitées par le Processus de Kimberley à poursuivre la mise en œuvre du cadre opérationnel et à renforcer les mesures de vigilance et la traçabilité des diamants bruts de toutes les «zones conformes».

Fait à Bangui, le 29/11/2019

Luc Florentin Simplicie BROSENI YALI
Secrétaire Permanent du Processus de
Kimberley